

# L'ASSURANCE VIE : LES FONDAMENTAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

Pour connaître les multiples facettes de l'assurance vie, de l'épargne projet à la transmission du patrimoine, en passant par l'épargne retraite



## OBJECTIFS VISÉS

S'approprier les bases juridiques et techniques de l'assurance vie

Tarif à partir de 1400 € HT

### PUBLIC

Tout collaborateur souhaitant s'initier à l'assurance vie

### PRÉREQUIS

Aucun

### FORMATEURS

Cette formation est animée par un expert de l'assurance vie, formateur expert de Venus Consulting.

## PROGRAMME

### 1. LA DÉFINITION DE L'ASSURANCE VIE

- Objet de l'assurance vie
- Mécanismes et spécificités du contrat d'assurance vie

### 2. LES DISTINCTIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE CONTRATS

- Assurances en cas de vie : épargne projet / épargne retraite
- Assurances en cas de décès : transmission du patrimoine
- Contrats en euros / en unités de compte – Gestion des contrats multisupports

### 3. LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE

- Tables de mortalité et d'espérance de vie
- Taux garantis en assurance vie
- Décomposition de la prim
- Participation aux bénéfices

### 4. LES CARACTÉRISTIQUES JURIDIQUES DE L'ASSURANCE VIE

- Intervenants au contrat
- Obligations de l'assureur et de l'assuré avant la conclusion du contrat
- Formation du contrat
- Droit du souscripteur
- Clause bénéficiaire

### 5. PANORAMA DES OPÉRATIONS SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE : AVANCE, RACHAT...

- ### 6. L'ENVIRONNEMENT FISCAL DE L'ASSURANCE VIE
- Régime fiscal des prestations en cas de vie / des rentes
  - Régime fiscal en cas de décès
  - Régime fiscal des cotisations
  - Autres enveloppes fiscales (PERP...)

**MODALITÉ D'ACCÈS** : Les inscriptions se font par mail à [conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr) ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap ([conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

#### PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

#### VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation